

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_251

OBJET :

**FINANCES**

OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE AU  
DYNAMIC VELO

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Eric MICHAUD	Richard MOUSSE
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Delphine DEBATISSE	Andrée RICCETTI
Valérie MACHON	Chantal LACOUR
Bernard JACQUOLETTO	Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**  
**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**AU DYNAMIC VELO**

Richard Moussé, conseiller municipal expose à l'assemblée :

Après une interruption de plusieurs années liée à la récente crise sanitaire, l'association riorgoise Dynamic Vélo a de nouveau organisé au cours du printemps 2023 sa traditionnelle course cycliste, "Prix de la Ville de Riorges".

Les contraintes sanitaires ayant tardé à être levées dans cette discipline sportive, la décision d'organiser la course a été prise tardivement par l'association et celle-ci a omis de solliciter une subvention auprès de la commune en amont de son déroulement.

A l'issue de la manifestation, son bilan financier laisse apparaître un déficit de 388,69 €. L'association a donc adressé une demande de subvention à la commune pour couvrir cette perte.

Compte tenu de la participation du Dynamic Vélo à l'animation de la commune par l'organisation de cette épreuve sportive, et afin de soutenir l'implication des dirigeants et bénévoles, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) accorde une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Dynamic Vélo.

2°) dit que cette subvention sera engagée sur les crédits prévus au budget sur le compte ASS/30/65748/ADM.

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
Andrée RICCETTI

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN